

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU BUREAU  
SYNDICAL DU 3 MARS 2022**

**DEL-2022-19**

L'An deux mille vingt-deux, le trois mars, à 8 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 24/2/2022, s'est réuni 'Salle du Bureau' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents ou en visioconférence :**

Mmes MERMIER, PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOUVARD, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

MM. COUTIER, OBERLI.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE.

MM. BOISIER, CHASSAGNE, GILLET, SADDIER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. BAILLY, CHALLEAT, GIRARD, LOUVEAU, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 25**

**Présents : 17**

**Représentés par mandat : 2**

---

**Objet : COMMUNE DE CHENE-EN-SEMINE - GIRATOIRE RD 14 ET EP DIVERS SECTEURS - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX ME 21184 AVEC L'ENTREPRISE BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES**

**Exposé du Président,**

Par marché N° ME 21184 en date du 14 octobre 2021, le SYANE a confié à l'entreprise BOUYGUES ES, la réalisation de travaux de construction et de modernisation de réseaux d'éclairage public sur le nouveau giratoire de la RD 14 ainsi que sur différents hameaux de la commune de CHENE-EN-SEMINE, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet PROFILS ETUDES.

Il apparait que dans le cadre du chantier, la commune souhaite compléter le programme de travaux initial par la rénovation de points lumineux complémentaires.

Le montant initial du marché s'élève à 79.302,83 € HT.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 5.459,80 € HT, soit une incidence de 6,88 % sur le montant du marché initial.

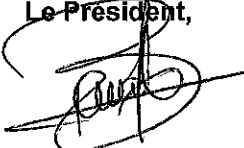
La passation de cet avenant a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 2 mars 2022.



Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
**Syane**  
ENERGIES & NUMÉRIQUE  
Joël BAUD-GRASSET.

